



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PLACE VICTOR HUGO

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,

Vu l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

Vu le Code de la route,

Vu l'article 610-5 du code pénal,

Vu la demande écrite de Monsieur Guitton Stéphane pour le compte du « CHANTACO » en date du 7 janvier 2025 pour des travaux intérieurs sis 16, place Victor Hugo à Pont-Audemer,

Considérant qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée des travaux de terrassement.

ARRETE

Article 1 : Les entreprises BOSQUER ELECTRICITÉ, SWERTVAEGHER MENUISERIE et QUIDEL Valentine sont autorisées à occuper le domaine public afin de stationner leurs véhicules d'entreprise place Victor Hugo à Pont-Audemer, sur les places autorisées, à compter du vendredi 31 janvier 2025 et ce, jusqu'au samedi 1er mars 2025, afin de réaliser les travaux intérieurs ci-dessus.

Article 2 : Des barrières de sécurité et panneaux de signalisations seront mis en place par les services communautaires, le vendredi 31 janvier 2025 à hauteur de la zone de travaux.

Article 3 : Les entreprises BOSQUER ELECTRICITÉ, SWERTVAEGHER MENUISERIE et QUIDEL Valentine devront prendre toutes les précautions nécessaires afin de protéger le domaine public.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, les Services Techniques Communautaires, les entreprises BOSQUER ELECTRICITÉ, SWERTVAEGHER MENUISERIE et QUIDEL Valentine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification aux intéressés.

Fait à Pont-Audemer, le 30 janvier 2025

Pour le Maire et par délégation, le 1er adjoint, en charge du personnel, des sports, de la jeunesse et des affaires générales

Christophe CANTELOUP